

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 43 (1970)

**Heft:** 10

  

**Artikel:** La situation économique et financière du canton de Soleure

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126953>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La situation économique et financière du canton de Soleure

55

L'écolier d'il y a dix ou vingt ans se souvient sans doute du maître constatant que Soleure était le plus industrialisé des cantons suisses. Il concluait alors tout naturellement que cette situation se traduisait par la richesse financière. Cependant certains indices permettent depuis peu de penser que la richesse d'un canton ne dépend pas uniquement de son degré d'industrialisation. Un jeune économiste, Charles Prétat, examinant dans sa thèse (Paul Haupt, Berne 1970) la croissance et la structure de l'économie soleuroise émet certaines critiques dans cette optique. En classant au 1<sup>er</sup> janvier 1970 le canton de Soleure parmi les cantons à capacité financière moyenne, alors qu'il appartenait précédemment à la catégorie des financièrement forts, la Confédération confirmait en quelque sorte ce divorce. Dans sa nouvelle classe, Soleure se trouve en compagnie des cantons de Vaud, de Schaffhouse, de Glaris et de Neuchâtel. Ce déclassement n'est point dû à une charge fiscale trop faible. Au contraire, en 1967, seuls les cantons de Berne, Obwald, Appenzell RI, Fribourg, Valais, Grisons et Lucerne opéraient une ponction fiscale plus lourde que le canton de Soleure. Une éventuelle augmentation du taux d'imposition n'entraîne pas en considération bien qu'une telle mesure n'eût pas détonné dans le contexte de la politique conjoncturelle helvétique. Il va cependant de soi que les autorités responsables d'un canton envisagent toujours la possibilité d'en augmenter la puissance économique et financière et qu'ils ne tiennent pas à assister passivement à la poursuite du déclin. Le conseiller d'Etat W. Ritschard, ministre soleurois des Finances, eut d'ailleurs l'occasion de présenter ce problème au Grand Conseil en prenant position sur un postulat.

Dans sa réponse, le directeur des Finances a brossé tout d'abord un tableau de la puissance économique du can-

---

postes fut l'œuvre d'un groupe de jeunes gens de la Maison d'éducation de Vennes, placés sous la direction d'un éducateur sportif, groupe qui travailla en étroite collaboration avec les employés du service des sports chargés de la construction.

Première réalisation de ce genre, à la fois sportive et sociale, précisons qu'une seconde piste du même type sera prochainement construite à Vidy.

Comme il n'y aura pas de gardien, ces parcours seront placés sous la sauvegarde du public.

ton de Soleure. Il souligna ensuite la nécessité de pratiquer une politique de croissance et mentionna les investissements à consentir dans cette perspective. Il a demandé en même temps que cette politique cantonale de croissance soit orientée dans la direction de l'ensemble de l'économie helvétique: «Même si nous commençons à nous engager en tant que canton dans le domaine du développement économique, nous devons toujours rester conscients qu'une politique économique cantonale et autonome telle qu'on pouvait en pratiquer une avant 1848 n'est plus possible.» Poursuivant, il a déclaré: «L'adaptation des plans cantonaux et régionaux à l'ensemble de l'aménagement du territoire national et de la planification nationale doit procéder d'une même conception.» Certes, il faudra naturellement tenir compte aussi des industries déjà établies dans le canton et prévoir que leur volume de main-d'œuvre ne rétrécisse pas comme peau de chagrin. Le conseiller d'Etat Ritschard admit entre autres la revendication aux termes de laquelle la politique de croissance doit être soumise à un but socio-politique. Il s'engagea personnellement à conserver autant que possible les communautés rurales et de veiller à ce qu'il y ait place pour des aires de délestage suffisantes et une économie agricole rentable. La politique cantonale d'industrialisation doit donc se concentrer sur certains pôles. Un tel but ne peut toutefois être atteint que si la péréquation financière est élargie en conséquence et dépourvue de tout caractère charitable. «Il serait en effet indispensable – ceci étant peut-être aussi une condition marginale de la politique sociale – que la croissance économique ne soit pas seulement quantitative mais également qualitative. La détermination actuelle du produit social ne prend en compte que ce qui peut se mesurer en termes monétaires. Or on reconnaît de plus en plus que cette méthode traditionnelle n'est plus satisfaisante et que de nouveaux critères doivent être introduits parmi lesquels figurent, hormis l'air, l'eau et l'espace, les buts et indicateurs sociaux.»

Dans ses conclusions le directeur des Finances du canton de Soleure a constaté que pour appliquer une politique de croissance d'une manière réelle et conséquente, il fallait:

- a) étendre le domaine d'influence de l'Etat,
- b) envisager un plus grand engagement financier de la part du canton,
- c) convaincre plus tard l'électeur de la nécessité d'une politique de croissance.

ASPAN.